

PARLEMENT EUROPEEN

**DIRECTION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

CAHIERS MENSUELS DE DOCUMENTATION EUROPEENNE

S O M M A I R E

=====

P r e m i è r e p a r t i e

PROGRES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Page

I - PROBLEMES GENERAUX

Chronologie

1 - Interview du président Hallstein au sujet de l'unification européenne	1
2 - Le Chancelier Erhard souligne la nécessité d'une volonté politique	3
3 - M. Schmücker, ministre allemand de l'économie, précise les objectifs de la C.E.E. pour 1964 .	4
4 - Déclarations de MM. Manşholt et Couve de Murville sur l'union politique de l'Europe ...	6
5 - M. Spaak évoque la construction européenne ..	8
6 - La fusion des exécutifs européens	8
7 - Paul VI parle de l'Europe	13
8 - La visite du président de la république italienne à Paris	13
9 - Décisions du groupe démocrate-libéral (F.D.P.) du Bundestag concernant la politique européenne	15
10 - Congrès européen du groupe S.P.D. du Bundestag à Bad Godesberg	18
11 - La position des communistes italiens à l'égard de l'Europe	20
12 - Une conférence sur l'université européenne ..	22

II - RELATIONS EXTERIEURES

Chronologie

1 - Une déclaration de M. Marjolin sur les négociations du G.A.T.T.	24
2 - L'A.E.L.E. rejette les propositions de la C.E.E. concernant les disparités tarifaires ..	24
3 - M. Luns parle de l'extension de la C.E.E. ...	26
4 - L'Autriche et la politique agricole européenne	27

./.

b.

III - LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET LES SECTEURS ECONOMIQUES

Chronologie

- 1 - Interview du président de la Haute Autorité sur
la politique sidérurgique et charbonnière 30
- 2 - Les agriculteurs français et la politique com-
mune des céréales 30

D e u x i è m e p a r t i e

LES PARLEMENTS

Chronologie

I - PARLEMENT EUROPEEN - PARLEMENTS DES ETATS AFRICAINS
ASSOCIES ET DE MADAGASCAR

- Réunion préparatoire à la Conférence parlementaire
d'association 35

II - PARLEMENTS NATIONAUX

République fédérale d'Allemagne

- 1 - Le Bundesrat se prononce sur le "Plan Mansholt" . 37
- 2 - Débat agricole au Bundestag et prise de position
sur le "Plan Mansholt" 39
- 3 - Avis du Bundesrat sur différentes propositions
de la C.E.E. 40

Italie

- La politique européenne de l'Italie 41

Pays-Bas

- La Seconde Chambre approuve la Convention d'associa-
tion entre la C.E.E. et les Etats africains et mal-
gache 43

+==+==+==+==+==+==

PREMIERE PARTIE

PROGRES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

Chronologie

- 4 février M. Schmücker, ministre fédéral des Affaires économiques, parle devant le Conseil de la C.E.E. des objectifs de la C.E.E. en 1964.
- 10 février Conférence à Naples sur l'Université européenne.
- 15/17 février Entretiens de Gaulle-Erhard à Paris.
- 18/21 février Visite du Président de la République italienne à Paris. Conversations sur la possibilité d'une relance de l'Europe politique.
- 24/25 février Session du Conseil de la C.E.E. à Bruxelles. Discussion sur la fusion des Exécutifs des trois Communautés. Etablissement d'un programme provisoire de fusion. Pas de solution en ce qui concerne la question du siège.
- 25/26 février Congrès européen du groupe SPD du Bundestag à Bad Godesberg.
- 28/29 février Réunion à huis-clos à Baden-Baden du groupe FDP du Bundestag. Examen de la politique européenne.

1 - Interview du président Hallstein au sujet de l'unification européenne

Lors d'une interview accordée le 15 février 1964 au journal de Hambourg, "Die Welt", M. Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, a exposé ses vues sur le processus d'unification économique et politique de l'Europe.

M. Hallstein a qualifié l'intégration économique européenne en cours d'"oeuvre de paix sans précédent". Ce que les Césars avaient voulu réaliser autrefois par l'épée fait maintenant l'objet d'une coopération volontaire des Européens, laquelle substitue à la force un processus d'intégration contrôlé qui prendra des années et exigera de la patience et de la ténacité.

Parlant de l'"Union politique", M. Hallstein a constaté que "la Communauté économique européenne n'est pas simplement l'ébauche d'une union politique, mais constitue déjà une première phase de sa mise en oeuvre. Il n'a bien entendu jamais pensé que la C.E.E. atteindrait de par son simple fonctionnement, c'est-à-dire automatiquement, un degré d'évolution tel qu'on pourrait parler d'une "Union politique". L'intervention d'une volonté politique est indispensable en l'occurrence.

Naturellement, la Commission est favorable à tout progrès réalisé dans le domaine de l'union politique. Elle a toujours vu avant tout dans l'intégration économique, un instrument du progrès de l'union politique et elle a toujours défendu le point de vue selon lequel les progrès dans la voie de l'union politique ne peuvent impliquer en aucun cas un affaiblissement de la vigueur et de la cohésion de la Communauté économique européenne, car cet affaiblissement constituerait une grave faute politique. La structure des Communautés est incontestablement la forme la plus avancée de la réalité européenne. L'union politique doit constituer un progrès et non pas une régression en matière d'unification européenne.

A propos des possibilités d'étendre la C.E.E. à l'Autriche, au Danemark et à d'autres pays, M. Hallstein a notamment déclaré que d'une façon générale, l'extension géographique aux pays voisins du noyau existant de marché intérieur européen est souhaitable et réalisable, et que cette extension reste un objectif de l'intégration économique. Les négociations avec l'Autriche sont en très bonne voie et l'on peut escompter pour bientôt de nouveaux progrès. Les contacts étroits qui ont été organisés avec le Danemark dans un climat de parfaite confiance n'ont pas abouti immédiatement à l'établissement de liens permanents et formels, mais ils ont permis en attendant, de réagir, sur un plan concret

contre "le danger d'isolement et d'incompréhension".

Interrogé sur les chances de fusion des trois Communautés et sur les futurs pouvoirs du Parlement européen, M. Hallstein a répondu que la Commission se réjouit vivement de la tendance qui s'est fait jour au sein du Conseil et qui est conforme au point de vue qu'elle a toujours défendu, à viser tout d'abord à la fusion des institutions de la Communauté pour envisager ensuite la fusion des Communautés ou des traités. Une telle procédure est non seulement possible, comme l'ont prouvé des exemples nationaux, mais elle serait aussi utile, car l'Exécutif unique se heurtera précisément, dans l'application pratique des différents traités, à la question de savoir si les différences de régime juridique ou de réglementation entre les deux traités trouvent leur justification dans la diversité des matières qu'ils régissent ou si elles découlent plutôt des différents degrés d'évolution historique de l'intégration.

La Commission a toujours été favorable à un renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Des propositions relatives tant aux questions de législation et de contrôle budgétaire qu'aux négociations avec des pays tiers ont été formulées par le Parlement et mises à l'étude par le Conseil. Comme le Parlement européen, la Commission estime qu'il suffirait que l'Exécutif unique compte neuf membres au plus. Ce chiffre représente "l'optimum et le maximum du nombre de membres" si l'on veut éviter que cette institution tende à devenir une sorte de sénat.

A la question de savoir ce qu'on peut attendre, selon la Commission, des prochaines négociations Kennedy, le président de la Commission de la C.E.E. a répondu que la Communauté mènera ces négociations dans un esprit constructif et sur une base de réciprocité totale. Après les décisions du Conseil de ministres du 23 décembre dernier, il pense qu'on peut escompter des négociations douanières, des résultats positifs.

(Die Welt, 15 février 1964)

2 - Le Chancelier Erhard souligne la nécessité d'une volonté politique

Au cours d'une visite officielle faite à Stuttgart le 24 février, le Chancelier fédéral Erhard a engagé son auditoire à "ne pas se laisser troubler par les difficultés auxquelles se heurte l'édification de l'Europe. L'Europe se fera, tôt ou tard".

M. Erhard a précisé qu'il s'agit de faire l'"unité de volonté" de l'Europe, même à défaut des formes juridiques souhaitées. Pour l'instant, l'Europe n'apparaît pas sous un jour bien encourageant. Malgré les progrès de l'intégration économique, il reste à s'attaquer aux problèmes névralgiques, afin de donner au

contenu politique une forme politique. Un développement économique uniforme suppose des restrictions à la souveraineté politique des différents Etats. "Il est impossible", a déclaré le Chancelier, "que chaque pays puisse faire ce qu'il veut. Si nous n'arrivons pas à réaliser l'unité de volonté de l'Europe, c'est à ces problèmes que nous achopperons". L'amitié franco-allemande est un solide point de départ. Cependant, les conceptions des deux gouvernements ne concordent pas toujours. Si le président de Gaulle estime qu'il ne faut pas abandonner la suprématie mondiale au dualisme de deux blocs puissants, mais lui opposer le pluralisme, il faut d'abord faire l'Europe et non pas commencer par la Chine.

Au cours d'une manifestation organisée à Offenbourg par la C.D.U., le Chancelier a de nouveau lancé un appel à la volonté politique, car, a-t-il déclaré, les tâches qui nous attendent "ne peuvent être résolues uniquement à l'aide des mécanismes que nous avons créés". M. Erhard a évoqué à ce propos la stabilité intérieure de la monnaie, dont la République fédérale s'est préoccupée beaucoup plus efficacement et avec beaucoup plus de succès que d'autres pays dans lesquels les coûts et les prix ont augmenté d'une façon dramatique. "Si nous voulons redresser la situation, a poursuivi M. Erhard, il nous faut instaurer en Europe, que ce soit dans un cadre plus étroit ou plus large, une politique budgétaire rationnelle et une politique du crédit raisonnable. ... Je serais heureux que d'autres pays puissent se ressaisir et s'imposer une discipline intérieure. Nous sommes, au fond, à l'heure actuelle, la cellule organisée de l'Europe et nous voulons le rester, dans l'espoir qu'il suffira de notre exemple pour qu'on en vienne à une action commune." Si l'on n'arrive pas à donner à l'Europe un profil et une volonté politiques, la poursuite de l'intégration européenne se heurtera à des difficultés accrues. Pour sa part, le Chancelier estime toutefois que l'évolution historique, à elle seule, poussera les peuples européens à s'engager dans la bonne voie, même si certains ne le font pas vraiment de bon gré. "Nous devons nous engager dans cette voie, car ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrions répondre à ce que l'avenir attend de nous. Aussi suis-je résolument optimiste en ce qui concerne l'Europe."

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, Die Welt, 25 février ;
Union in Deutschland, Informationsdienst der CDU/CSU, 27 février
1964)

3 - M. Schmücker, ministre allemand de l'économie, précise les objectifs de la C.E.E. pour 1964

Le 4 février, M. Schmücker, ministre fédéral de l'économie, a exposé devant le Conseil de la C.E.E. les points de vue du gouvernement fédéral sur les objectifs à poursuivre en 1964. M. Schmücker a cité en premier lieu le développement des relations

de la C.E.E. avec l'extérieur. Le gouvernement fédéral attache une importance toute particulière au "Kennedy-Round". La C.E.E. doit se montrer plus que jamais disposée à collaborer aussi bien dans le cadre de la Communauté qu'avec les partenaires aux négociations afin de contribuer efficacement à la réalisation de l'alliance atlantique, ainsi qu'à la promotion des relations économiques à l'intérieur de l'Europe. D'autre part, si les négociations du G.A.T.T. sont couronnées de succès, la C.E.E. ne devrait-elle pas envisager d'accélérer de nouveau l'abaissement du tarif intérieur en portant de 10 à 20 % la nouvelle réduction qui doit avoir lieu au début de 1965 ?

D'après M. Schmücker, les liens établis entre la C.E.E. et le Royaume-Uni dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale devraient être consolidés afin d'aboutir à des résultats aussi concrets que possible. Il serait également souhaitable de nouer des relations plus étroites avec les autres pays de l'A.E.L.E. et de faire progresser cette année les négociations avec l'Autriche.

Les Allemands estiment que la mise en place de l'union douanière doit aller de pair avec l'établissement de l'union économique. Or, certains secteurs accusent un retard qui devrait être comblé méthodiquement au cours des prochains mois. A Bonn, on pense notamment à la coordination de la politique de conjoncture, à la mise au point de la politique des ententes, au rapprochement des régimes fiscaux afin de supprimer les barrières fiscales en même temps que les barrières douanières, à l'édification des bases d'une politique énergétique commune, à l'élaboration d'une politique commune des transports et, dans le secteur agricole, avant tout à l'élimination des distorsions intérieures de la concurrence. Le gouvernement fédéral est également disposé à collaborer d'une manière constructive à la coordination projetée de la politique économique à moyen terme.

La République fédérale estime d'autre part que le moment est venu d'examiner de plus près le problème du financement de la C.E.E. au moyen de ressources propres à la Communauté, afin d'éviter que les charges soient inégalement réparties entre les pays membres. De plus, il y a lieu de poursuivre énergiquement les efforts visant à renforcer les Communautés sur le plan institutionnel. La fusion des exécutifs, prélude de la fusion des Communautés, contribuera à augmenter considérablement le dynamisme des Communautés. Le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance à ce que soient menés à bien les travaux permettant de réaliser la fusion au 1er janvier 1965. Il s'agira en même temps de renforcer la position du Parlement européen afin de garantir l'évolution démocratique de la Communauté et d'éviter que celle-ci devienne "de plus en plus une affaire de spécialistes". En dépit de toutes les difficultés que l'on peut rencontrer dans ce domaine, il est dès à présent possible et souhaitable de parvenir au moins à des résultats partiels.

(Bulletin du service de presse et d'information du gouvernement fédéral, 6 février 1964)

4 - Déclarations de MM. Mansholt et Couve de Murville sur l'union politique de l'Europe

M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E. a déclaré le 17 février à Rome, où il assistait comme invité d'honneur à la séance inaugurale du comité italien pour la démocratie européenne, qu'il ne faut pas tenter de relancer l'union politique tant que l'unanimité n'aura pas été faite sur les problèmes essentiels de la politique européenne, par exemple sur la position de la Grande-Bretagne, sur les prochaines négociations tarifaires avec les Etats-Unis et sur la démocratisation des institutions européennes.

Le Conseil des chefs de gouvernements des Etats membres de la C.E.E., dont on a suggéré la création dans le cadre d'une union politique, ne pourrait prendre ses décisions qu'à l'unanimité. Ce serait faire un pas en arrière, notamment en matière économique et sociale, car c'est précisément dans ces domaines que le Conseil de ministres de la C.E.E. peut d'ores et déjà prendre des décisions de plus en plus nombreuses à la majorité qualifiée des voix.

M. Mansholt a insisté sur l'opportunité et la nécessité du renforcement des organisations européennes existantes. Il faut accorder au Parlement européen les pouvoirs d'un véritable parlement. Cette mesure s'impose d'autant plus que les pouvoirs qui ont été reconnus aux institutions européennes ont été retirés aux parlements nationaux sans que soit organisé, en contrepartie, un contrôle démocratique adéquat à l'échelon européen. L'orateur a évoqué à ce propos la possibilité de donner au Parlement européen le droit de contrôle du budget de la Communauté. Cette mesure ne nécessiterait aucune modification du Traité : il suffirait d'un simple accord entre les six gouvernements.

M. Mansholt a ensuite parlé de la nécessité de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. Si l'on veut y arriver, il faut renforcer la Communauté, c'est-à-dire non pas "mettre l'Europe au frigidaire" en attendant l'adhésion du Royaume-Uni, mais poursuivre son intégration économique et la démocratisation de ses institutions. Seule une Europe en progrès peut intéresser la Grande-Bretagne, a affirmé le vice-président de la Commission de la C.E.E.

En ce qui concerne les relations entre la C.E.E. et les Etats-Unis, nous devons préciser nettement nos positions et définir des objectifs à long terme, dépassant le cadre de simples accords commerciaux, particulièrement en ce qui concerne nos responsabilités à l'égard des pays en voie de développement et la stabilisation des prix des matières premières. Mais il faut aussi, a ajouté pour terminer M. Mansholt, s'opposer à ceux qui voudraient faire de l'Europe une Europe protectionniste et autoritaire. L'Europe des patries préconisée par la France marquerait une régression.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 18.1.1964)

Dans une entrevue accordée au "Corriere della Sera", M. Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères, a donné la réponse suivante à une question relative à l'union politique de l'Europe.

"Nous avons construit ou commencé à construire une Europe à six. Cette Europe à six s'est révélée incroyablement solide. En effet, elle a surmonté les obstacles et les embûches qui se dressaient sur son chemin. Je me bornerai à rappeler l'accord sur la politique agricole conclu entre les Six au mois de décembre dernier. Cette Europe à six est beaucoup plus unie et solide que ne l'imaginent certains gouvernements. Il va de soi que cette construction, qui a débuté sur le plan économique, devra être poursuivie sur le plan politique. On croit généralement que la raison ou la cause de l'absence d'unification politique réside dans des divergences ou des conflits de doctrine. C'est ainsi, par exemple, que le principe de la supranationalité et de l'intégration a été mal posé. Le débat tout entier est vicié par une erreur de fond. En fait, personne n'est actuellement à même de prévoir la forme que revêtira une Europe unifiée : confédération ou fédération ? Mais il y a deux points sur lesquels on ne peut manquer de tomber d'accord : 1) il est impossible d'annuler ou de faire disparaître d'un coup les divers peuples de l'Europe ; 2) il faut commencer par le commencement et non par la fin."

On a ensuite demandé au ministre français pourquoi son pays s'était opposé à l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne. M. Couve de Murville a déclaré :

"Nous avons toujours pensé construire l'Europe avec les pays qui le désirent. Nous n'avons jamais dit que nous ne voulions pas que le Royaume-Uni y participât. Nous avons dit que le Royaume-Uni devait adhérer aux mêmes conditions que les autres membres, en acceptant les règles communes sans préférence ni exception. Le Royaume-Uni n'a pas accepté ces règles et nous avons enregistré ce refus. Maintenant, le Royaume-Uni a fait savoir qu'il ne posait plus sa candidature à la Communauté européenne. D'autre part, nous ignorons quel sera son futur gouvernement et quelle attitude adoptera ce dernier à l'égard de l'Europe. Subordonner l'évolution de la Communauté économique européenne à l'adhésion du Royaume-Uni signifie tout simplement ne pas vouloir aller de l'avant. Dans ce cas, il faut en tirer toutes les conséquences".

Le journaliste a ensuite fait observer au ministre combien l'attitude adoptée par la France, attitude lourde de sentiment national à une époque placée sous le signe des conceptions universelles et communautaires, suscitait des préoccupations. Le ministre a répondu :

"Ce sont des mots, rien que des mots. En réalité, aucun gouvernement, même s'il se dit communautaire et universaliste, ne néglige la défense de ses intérêts nationaux. On a bien vu à Bruxelles comment et dans quelle mesure tous les gouvernements ont

tenu compte de ces intérêts et les ont défendus à outrance. Tout cela est naturel. Le sentiment national est une chose, le nationalisme en est une autre. Ce dernier a un caractère d'hégémonie et d'agressivité. En revanche, il ne faut pas mépriser le sentiment national, d'autant plus que l'indépendance des peuples en est l'aboutissement".

("Corriere della Sera" du 14 février 1964)

5 - M. Spaak évoque la construction européenne

Le 27 février, lors de l'inauguration de l'institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles, M. Spaak a notamment déclaré :

"J'ai peu d'espoir de voir actuellement accepté un compromis entre les deux tendances connues : "Europe des patries" et "Europe supranationale" ou plutôt "Europe sans ou avec des institutions". Ma suggestion de la fin de l'année dernière, relative à l'éventuelle création d'une commission calquée sur la commission Hallstein mais à compétence culturelle, militaire et politique, ne me paraît pas susceptible d'entraîner, pour le moment, l'adhésion des six partenaires. Il faut donc se rabattre sur la route la plus longue, sur cette idée de fatalité historique selon laquelle d'une imbrication économique toujours plus poussée jailliront naturellement des structures politiques. En attendant, ce qu'il faut faire, c'est sans doute chercher à augmenter au maximum l'autorité et le poids de la commission Hallstein dont le rôle, ces temps derniers, a été déterminant."

(Le Soir : 28 février 1964)

6 - La fusion des exécutifs européens

a) Position du F.D.P.

A propos des discussions du Conseil de la C.E.E. sur la fusion des trois exécutifs européens, le service de presse du F.D.P. (Parti démocrate d'Allemagne) écrit qu'elles donneront des indications qui permettront de voir dans quelle mesure il est dès à présent possible de dégager les lignes directrices d'une politique capable de sortir l'Europe de l'impasse dans laquelle elle s'est engagée depuis plus d'un an. En effet, la fusion des Conseils de ministres, des administrations et des budgets des Communautés pose toute une série de problèmes politiques dont la solution conditionnera probablement la poursuite de l'oeuvre d'unification européenne.

Déjà en ce qui concerne le premier problème, à savoir, le nombre de membres de la Haute Commission des exécutifs réunis

de la C.E.C.A., de la C.E.E. et de l'Euratom, il s'agit de prendre une décision qui ne soit pas dictée uniquement par des considérations d'ordre technique. Au cours d'une interview récemment accordée au "Welt", M. Hallstein a déclaré que "l'optimum et le maximum du nombre de membres" étaient de 9 si on voulait éviter que la nouvelle institution acquière finalement le caractère d'un sénat. Cet argument est sans aucun doute valable. Mais il est tout aussi certain que le climat politique dans la Communauté européenne fusionnée différera considérablement selon que le rapport des voix entre les grands (République fédérale, France, Italie) et les petits (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) sera soit de 6 à 3 dans une Commission de 9 membres, soit de 9 à 5 dans une Commission de 14 membres vers laquelle tendent, on le sait, les petits Etats européens.

Si ce "jeu des nombres" est important du fait que les petits Etats se sentent parfois mis en minorité par les grands, il se pose un autre problème en ce qui concerne l'unification des trois organes qui est d'une importance vitale pour l'avenir de l'Europe, à savoir celui des pouvoirs législatifs du Parlement européen. De l'avis des milieux politiques de Bruxelles, il s'agit là d'un problème clé des discussions sur la fusion. On sait que jusqu'à présent la France s'est montrée très peu compréhensive lors des discussions au sujet du contrôle parlementaire sur les exécutifs européens. Bien qu'au cours de sa récente conférence de presse le Général de Gaulle se soit exprimé en des termes quelque peu dédaigneux au sujet des Commissions européennes et qu'il ait affirmé que "seuls les gouvernements détenaient les véritables pouvoirs exécutifs et le pouvoir de décision", il est incontestable que dans le secteur économique il existe depuis longtemps en Europe une sorte d'autorité supranationale qui prive de plus en plus les gouvernements et les parlements nationaux de certains pouvoirs sans être elle-même soumise à aucun contrôle parlementaire efficace.

Il va de soi qu'après la fusion des trois exécutifs européens et la concentration des pouvoirs qu'elle comporte, ce problème deviendra encore plus épineux qu'il ne l'est déjà. Il peut y avoir de bonnes raisons au fait que la perspective d'une Haute Commission non contrôlée ne soulève pas, à Paris, les mêmes objections que dans les autres capitales européennes. Cela n'empêche que Bonn et les autres Etats européens doivent insister pour que non seulement les propositions déjà présentées par le gouvernement fédéral et le Luxembourg en vue de l'élargissement du champ d'action du Parlement européen soient discutées mais qu'elles puissent être traduites dans les faits aussi rapidement que possible.

Etant donné que ces propositions sont extrêmement modérées et prévoient uniquement certaines obligations en matière de consultation, le renforcement des compétences budgétaires et le contrôle du Fonds agricole de la C.E.E., il semble qu'avec un peu de bonne volonté, les Six doivent pouvoir se mettre d'accord sur la reconnaissance d'un minimum de droits au Parlement européen. S'il n'en était pas ainsi, les gouvernements européens fe-

raient bien de s'opposer à la fusion des trois exécutifs.

(Freie Demokratische Korrespondenz, 24 février 1964)

b) Les conditions des socialistes

Se ralliant à une proposition du bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté, le bureau du groupe socialiste du Parlement européen, réuni à Bad Godesberg le 26 février, s'est prononcé pour une Commission unique des Communautés européennes de 14 ou 15 membres, "afin d'assurer une représentation équilibrée de toutes les forces démocratiques et des petits Etats membres". Il estime que tant le contrôle parlementaire démocratique permanent de l'activité de la Commission que la liaison entre l'Exécutif européen et les grandes forces politiques de la Communauté seraient sérieusement compromis si le nombre des membres était trop réduit. En revanche, la position de la bureaucratie, non responsable devant le Parlement européen, se trouverait de ce fait renforcée.

Le bureau du groupe socialiste déplorerait "qu'au lieu de les renforcer, la fusion des trois Exécutifs conduise à un affaiblissement des pouvoirs du Parlement européen. Par exemple, l'élimination sans compensation du droit budgétaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier entraînerait un affaiblissement des pouvoirs du Parlement européen". Il est par ailleurs d'avis qu'un travail rationnel du secrétariat du Parlement européen "ne peut être assuré qu'à condition que le siège de ce secrétariat ne soit pas distinct de celui de la Commission commune des Communautés européennes. Le bureau met les gouvernements en garde contre le danger qu'il y aurait à fixer le siège du secrétariat du Parlement européen sans tenir compte de la volonté du Parlement européen".

(Courrier socialiste européen, n° 7, 1964)

c) La position du gouvernement luxembourgeois

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 25 février à Bruxelles sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak, et a discuté les problèmes concernant la fusion des exécutifs européens. A cette occasion, M. Eugène Schaus, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, a communiqué à la presse le point de vue de son gouvernement :

"1) La fusion de la Haute Autorité et les Commissions C.E.E. et C.E.E.A. a été d'abord conçue et envisagée dans le but de rationaliser et d'unifier les services administratifs de ces trois Institutions. Depuis lors, elle est devenue pour certains un objectif et un préalable politique pour le renforcement des Exécutifs et des

Communautés.

Pour d'autres, elle constitue la première étape d'une vaste opération politique et institutionnelle qui devrait aboutir à la fusion des trois Communautés.

2) Le gouvernement luxembourgeois a toujours manifesté une attitude positive sur la fusion des Exécutifs à condition qu'elle maintienne et renforce les principes communautaires des trois Traités et augmente l'importance politique et institutionnelle de la Commission unique.

3) Dans le cadre du programme de travail des Communautés, il s'est déclaré d'accord à se prononcer dans les meilleurs délais, sur une fusion des Exécutifs, tout en demandant aux Représentants Permanents d'entreprendre une étude préalable sur tous les aspects et problèmes de la fusion des Institutions, afin que la décision finale puisse être prise en connaissance de cause et sans équivoque.

4) Le rapport des Représentants Permanents étudie d'une façon approfondie les problèmes institutionnels de la fusion des Exécutifs sans en examiner toutefois les incidences et les répercussions dans la perspective d'un renforcement politique et fonctionnel des Communautés.

5) Les Représentants permanents n'ont pas non plus entamé les premières études sur la fusion des Communautés. Or, dans la conception luxembourgeoise, le but de pareilles études aurait été de permettre aux Gouvernements de prendre leurs décisions sur la fusion des Exécutifs dans une optique politique à la fois plus large et communautaire. Elles auraient également éliminé des équivoques qui, à l'heure actuelle, ne facilitent pas la discussion sur la fusion des Exécutifs. Enfin, les gouvernements auraient été à même de prendre leurs décisions en tenant compte des conceptions politiques fondamentales sur l'avenir des Communautés. Pour ces raisons, le gouvernement luxembourgeois propose, une fois de plus, qu'une telle étude préliminaire soit effectivement entreprise afin que les décisions futures puissent être arrêtées dans toute la clarté désirée ou que, au moins, un échange de vues approfondi ait lieu au sein du Conseil sur une matière d'une importance capitale pour l'avenir de la construction européenne.

6) Les Représentants permanents avaient également été chargés d'étudier, sous tous ses aspects, l'un des problèmes déterminants et inhérents à la fusion même des Exécutifs : l'implantation des Institutions et des organismes communautaires. Le gouvernement luxembourgeois constate à regret que leur rapport ne comporte même pas une ébauche de solution et se borne à établir un questionnaire qui ne fait que voiler les désaccords. Dans ce contexte, le gouvernement luxembourgeois ne peut s'empêcher de prendre connaissance du déséquilibre existant entre le rapport des Représentants permanents sur les problèmes institutionnels de la fusion des Exécutifs et leur note sur l'implantation. Ce déséquilibre devrait être éliminé au niveau ministériel par un paral-

lélisme constant entre les débats institutionnels et les discussions sur l'implantation.

7) Les gouvernements allemand et luxembourgeois avaient, dans le cadre du programme de travail, présenté des propositions sur le renforcement du rôle et des pouvoirs de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Des propositions complémentaires viennent d'être faites par les gouvernements allemand et néerlandais.

Si les Représentants permanents n'ont pu retenir certaines des propositions allemandes et luxembourgeoises d'ordre secondaire, il est regrettable que les plus importantes, n'ayant pu rallier l'unanimité, ne soient même pas traitées dans le rapport.

8) Pour le gouvernement luxembourgeois, le renforcement politique des Communautés et de la Commission unique par la fusion des Exécutifs, est lié à un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

9) Compte tenu de ces considérations et réserves, le gouvernement luxembourgeois se déclare disposé à accepter comme base de discussion le Rapport des Représentants permanents sur les aspects institutionnels de la fusion des Exécutifs, et de traiter les problèmes en suspens dans un esprit objectif et positif.

10) Le gouvernement luxembourgeois souligne toutefois que son accord définitif sur les problèmes institutionnels ne pourra être donné que dans le cadre d'une décision globale sur tous les problèmes soulevés par la fusion des Exécutifs et par l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée Parlementaire Européenne."

(Luxemburger Wort, 26.2.1964)

d) La position du mouvement syndical libre

Le secrétaire général du secrétariat syndical européen, M. H.G. Buitter, a remis le 24 février 1964 à M. Henri Fayat, président du Conseil des ministres de la C.E.E., une lettre rappelant la position des syndicats en ce qui concerne la fusion des Exécutifs des Communautés européennes. Dans cette lettre, les organisations syndicales réclament à nouveau la cooptation, dans un Exécutif unique, d'une représentation syndicale qui tienne compte de la contribution que les travailleurs européens ont apportée et apporteront à la construction de l'Europe. Comme par le passé, les responsables syndicaux entreprendront des démarches parallèles sur le plan national.

(Informations à la presse, Secrétariat Syndical Européen
CISL, 24.2.1964)

7 - Paul VI parle de l'Europe

S'adressant aux membres du comité exécutif du Bureau européen de l'Union internationale des jeunes démocrates-chrétiens, S.S. le pape Paul VI a d'abord rappelé que ses auditeurs consacraient leurs pensées et leurs efforts à l'idéal de l'intégration européenne, et a continué dans les termes suivants:

"C'est là un idéal élevé qui est digne de vous, idéal qui mérite de mobiliser vos coeurs et d'exalter votre enthousiasme. Il représente l'issue favorable d'une histoire malheureuse: les nations européennes ne doivent plus avoir aucun prétexte pour se dresser les unes contre les autres. En vue d'écarter tout danger, toute tentation de déclencher un nouveau conflit qui pourrait devenir tragique et fatal, il faut grouper, nous devrions dire regrouper, les peuples frères en une seule famille dans laquelle il ne sera plus question de division, mais de construction de l'Europe. Et ce n'est pas seulement en raison de cet objectif de caractère négatif et préventif que l'intégration européenne semble aujourd'hui arrivée à maturité, mais également en raison de nombreux autres objectifs positifs que la vie internationale met en évidence et, plus encore, de ceux qu'elle permet d'espérer. Nous vous parlons ainsi parce que l'Eglise catholique souhaite elle aussi que le processus d'intégration de l'Europe se déroule sans retards inutiles."

("La Stampa" du 1er février 1964)

8 - La visite du président de la République italienne à Paris

Au cours des entretiens qu'il a eus avec le président Segni, du 18 au 21 février, le général de Gaulle a notamment déclaré:

La construction de l'Europe ne saurait consister seulement à réglementer son industrie et son agriculture. Après les affreux déchirements qu'elle s'était à elle-même infligés, et en présence des vastes perspectives que lui offre l'évolution mondiale, la question qui lui est posée devant l'univers tout entier est de savoir si elle sera capable ou non de s'ériger en une réalité cohérente et agissante. L'Europe voudra-t-elle ou non fixer elle-même ses buts, son attitude, sa marche, autrement dit sa politique, les moyens de sa défense et la pratique de ses alliances, autrement dit sa sécurité, le concours de son économie, de sa technique et de sa valeur, autrement dit son aide à tant de pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, dont il faut, sous peine de bouleversements mortels pour l'espèce humaine, qu'ils accèdent à leur tour à notre civilisation? On peut penser, et nous pensons, que l'avenir du monde en dépend.

De son côté, le président de la République italienne a dit:

Problèmes généraux

La France et l'Italie ne peuvent s'épanouir que par l'Europe. Une Europe unie mais non repliée sur elle-même, ouverte au contraire à tous les partenaires qui acceptent de s'unir dans la liberté et la démocratie. Une telle Europe est indispensable à l'équilibre de notre ancien continent d'abord, du monde ensuite. En elle, les pays qui marchent vers la civilisation sentent qu'ils pourront trouver une collaboration généreuse vraiment sans conditions.

Le 20 février, M. Saragat, ministre italien des affaires étrangères, a pris la parole dans le cadre des entretiens franco-italiens, devant la presse diplomatique française. Il a évoqué les principaux problèmes de la construction européenne.

Quant à la fusion des exécutifs du Marché commun, il a déclaré qu'il n'y avait aucune divergence entre les gouvernements français et italien.

"Nous sommes d'accord pour renforcer l'organisation des six pays sur le plan économique, pour rendre plus homogène la politique des transports, la politique fiscale et sociale. On peut ainsi créer des structures qui faciliteront la discussion politique.

Bien que l'Italie soit en faveur d'élections au suffrage direct de l'Assemblée européenne, on peut préférer des élections indirectes par les membres des parlements nationaux. Ce ne sont pas là des questions qui peuvent nous séparer de la France. On peut se mettre d'accord la-dessus."

Au sujet du "Partnership" entre les Etats-Unis et l'Europe, le ministre a ajouté: "Cela suppose deux entités différentes. L'Europe ne disparaîtrait pas dans le cadre d'une communauté atlantique. De toute manière, le destin de l'Europe est inséparable de l'entité atlantique."

Quant aux rapports entre l'Europe des Six et la Grande-Bretagne, il faut plaider auprès des Anglais la cause de l'Europe supranationale et il faut demander aux Européens de ne pas compliquer l'adhésion des Anglais à l'Europe.

Il s'agit de savoir quel est le degré d'ouverture de la Grande-Bretagne sur l'Europe. Ce degré paraît assez large et le sera davantage dans un avenir prochain. Les travaillistes ne sont pas moins favorables que les conservateurs à l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe.

Si l'on procédait dès maintenant à une relance politique européenne, cela ne pourrait que compliquer les choses. Il faut cependant consolider l'infrastructure politique et économique en procédant à des ajustements dans le domaine des transports, de la fiscalité, de la sécurité sociale et de l'énergie.

Enfin, au sujet de l'aide aux pays sous-développés, M. Saragat a dit:

"L'Italie considère de son devoir de collaborer à cette tâche. Il n'est pas important de savoir si cette aide doit être

accordée dans un cadre européen ou atlantique, mais il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire dans un cadre européen."

(Le Monde, 21 et 22 février 1964)

9 - Décisions du groupe démocrate-libéral (F.D.P.) du Bundestag concernant la politique européenne

Réuni à huis clos les 28 et 29 février 1964 à Baden-Baden, le groupe démocrate-libéral (F.D.P.) a discuté de l'évolution récente de la politique européenne et des conséquences qui en découlent pour la République fédérale d'Allemagne. Les résultats de cette réunion ont été repris dans différentes résolutions dont nous reproduisons ci-après les extraits suivants:

Union de tous les Etats libres d'Europe

"Aujourd'hui comme hier, le F.D.P. estime que l'union de tous les Etats libres d'Europe favoriserait considérablement la réalisation des objectifs suivants:

- la réunification de l'Allemagne;
- la défense de notre culture européenne libérale et la sauvegarde d'un système économique et social équilibré;
- notre participation, sur un pied d'égalité avec les puissances mondiales et en étroite coopération avec les Etats-Unis d'Amérique, à la résolution des problèmes mondiaux.

Le F.D.P. appuie donc tous les efforts faits par le gouvernement fédéral en vue d'étendre les institutions de la petite Europe à toute l'Europe libre. Il souhaite en outre que l'on dépasse le stade de la coopération économique pour en arriver à l'union politique.

Dans le cadre des organisations existantes, le F.D.P. préconise l'adoption des solutions assurant à tous les Etats membres l'égalité des chances; il rejette l'idée des concessions excluant toute contrepartie immédiate et attend du gouvernement fédéral qu'il veille attentivement à la sauvegarde des intérêts allemands.

Il estime qu'il est indispensable à cet effet:

1. de fusionner les trois Communautés,
2. de fixer le siège commun des institutions, décision que les gouvernements ajournent depuis 6 ans,
3. d'assurer une coordination rigoureuse, au niveau des ministères fédéraux, des positions défendues à Bruxelles,
4. d'établir de bonnes relations avec les fonctionnaires allemands qui travaillent dans les institutions européennes,
5. de renforcer le rôle du Parlement européen en instituant un véritable contrôle parlementaire de toutes les décisions.

Le groupe F.D.P. du Bundestag demande à cet effet au gouvernement fédéral d'amener les Conseils de ministres de la C.E.E. et de l'Euratom à prendre la décision suivante:

"Tout projet de décision du Conseil de ministres doit être soumis au Parlement européen. Les amendements proposés par le Parlement européen ne peuvent être rejetés par le Conseil qu'à l'unanimité. Dans ce cas, la décision du Conseil doit être motivée et être notifiée immédiatement au Parlement européen."

Le F.D.P. propose que le Bundestag prenne la décision suivante, qui serait applicable aussi longtemps que les institutions européennes ne seront pas soumises à un contrôle parlementaire suffisant:

"Les représentants de la République fédérale d'Allemagne ne pourront prendre d'engagements au sein des Conseils de ministres des Communautés européennes qu'après que le gouvernement fédéral y aura été autorisé par un vote du Bundestag."

En ce qui concerne la politique économique européenne:

"Le passage de l'union douanière à l'union économique implique avant tout la définition d'objectifs communs en matière de politique conjoncturelle, de façon à assurer un développement harmonieux de la Communauté. Seul un retour général à la stabilité peut garantir, dans le cadre européen également, le maintien de la valeur de la monnaie, fondement de notre système économique et social libéral.

Le souci d'instituer une politique économique commune ne peut avoir pour effet de compromettre notre organisation économique, laquelle a fait ses preuves. Le gouvernement fédéral doit défendre de toutes ses forces les principes éprouvés de l'économie de marché qui ont incontestablement permis jusqu'à présent de concilier un taux de croissance économique élevé avec le maintien de la valeur de la monnaie. S'il est souhaitable que l'on établisse des prévisions économiques et surtout une programmation des dépenses publiques et des interventions de l'Etat - chose que le F.D.P. réclame depuis longtemps - tout dirigisme doit être rejeté, car en prévoyant des taux de croissance exagérés, il préjuge des possibilités de l'économie et favorise ainsi la dépréciation de la monnaie tout en compromettant l'épargne et la sécurité sociale de larges couches de la population.

Si les questions de la politique énergétique et de la politique des transports doivent être traitées par priorité, il en va de même pour l'harmonisation fiscale. L'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires constitue, à cet égard, un problème essentiel. Les décisions qui seront prises en la matière devront comporter des dispositions de principe portant aussi bien sur la suppression des frontières (fiscales que sur celle des frontières douanières, et prévoir en outre l'harmonisation ultérieure des impôts directs.

Il est indispensable que soient arrêtés à brève échéance, en tenant compte des dispositions des articles 200 et 201 du traité de la C.E.E., les principes du financement général de la Communauté économique européenne - notamment au moyen de ressources propres - en s'inspirant surtout du principe de la répartition équitable des charges, prévu par le traité. La méthode suivie jusqu'à présent, qui consiste à résoudre des problèmes financiers partiels, implique le risque d'une répartition non équitable des charges entre les différents Etats membres.

Lors des négociations Kennedy et des négociations sur la politique commerciale, le gouvernement fédéral devra insister pour que l'on progresse dans la voie de la réalisation d'un "partnership" atlantique, de façon à éliminer les difficultés qui découlent, pour les relations économiques avec les pays tiers et les relations entre les Etats européens de l'Europe libre, de la scission économique de l'Europe. D'autre part, la coordination de l'aide au développement s'impose également."

Le F.D.P. s'oppose à l'abaissement du prix des céréales

...
"Le groupe F.D.P. du Bundestag rappelle avec insistance ses déclarations précédentes selon lesquelles un abaissement des prix allemands de céréales est inconcevable pour l'instant. Le F.D.P. estime à l'unanimité que

1. l'abaissement du prix des céréales proposé pour des motifs d'ordre politique par le plan Mansholt représenterait pour la République fédérale une concession dépourvue de contrepartie immédiate que l'on ne peut exiger d'elle;
2. l'abaissement du prix des céréales ne peut résoudre ni les problèmes agricoles de la République fédérale et de la C.E.E., ni les problèmes que pose la politique commerciale à l'égard de pays tiers;
3. l'extension de la production de produits de transformation résultant de l'abaissement du prix des céréales, extension qui, comme cela s'est déjà manifesté dans certains secteurs, a été propagée même dans l'ignorance des causes et des effets, n'apporte pas de solution aux problèmes allemands ou européens, mais déclenche, indépendamment de la production du sol, une surproduction qui soulève de nouveaux problèmes particulièrement délicats de politique agricole, financière et commerciale;
4. contrairement à une opinion erronée largement répandue, l'abaissement du prix des céréales ne diminuera pas le coût de la vie en Allemagne;
5. cette diminution du revenu des agriculteurs menacerait l'existence de nombreuses exploitations agricoles familiales et priverait par conséquent très rapidement l'industrie allemande et l'artisanat d'une importante clientèle.

L'application des propositions publiées aurait des conséquences fâcheuses pour l'ensemble de l'économie. Aussi le groupe F.D.P. maintient-il son point de vue bien fondé selon lequel des

prix des céréales uniques dans la C.E.E. impliquent des conditions de concurrence égales dans tous les secteurs de la politique économique et fiscale. Aussi ne pourront-ils être introduits avant 1970, lorsqu'auront été réalisées l'élimination des distorsions de concurrence et l'harmonisation des coûts."

...

("Freie Demokratische Korrespondenz" du 2 mars 1964)

10 - Congrès européen du groupe S.P.D. du Bundestag à Bad Godesberg

Premier orateur à prendre la parole au congrès du S.P.D. consacré aux "problèmes européens", à l'état et aux perspectives de l'unification européenne, tenu à Bad Godesberg les 25 et 26 février, M. Jean Monnet, président du comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, a fait un exposé sur "l'Europe, les Etats-Unis et la solidarité occidentale". Pour M. Monnet, l'objectif commun de l'Occident est "la poursuite de l'unification européenne, la réalisation d'un "partnership" avec les Etats-Unis sur la base de l'égalité de droits et la recherche commune d'une base durable de coexistence pacifique avec l'Union soviétique".

D'après lui, la Communauté européenne doit être étendue à tous les pays démocratiques qui, comme la Grande-Bretagne notamment, mais aussi le Danemark, la Norvège et l'Irlande, qui ont d'ailleurs demandé leur adhésion, sont disposés à accepter les objectifs, la législation et les institutions de la Communauté. Pour M. Monnet, la véritable force fédérative de l'Europe réside dans le dialogue permanent entre les institutions de la Communauté européenne et celles des différents Etats. Il s'agit maintenant de "donner une forme plus démocratique aux institutions européennes, d'étendre progressivement à d'autres secteurs la procédure appliquée sur le plan européen et, enfin, de préparer la création d'une autorité politique européenne soumise à un contrôle démocratique".

Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis, a déclaré en outre M. Monnet, doivent se faire sur la base de l'égalité des droits. Les négociations Kennedy constituent un premier pas en ce sens. Pour les questions d'armement atomique également, M. Monnet recommande une communauté d'action occidentale. "La situation actuelle", a-t-il déclaré, "subira une modification décisive dès que les pays d'Europe auront créé une autorité commune capable de gérer et de contrôler le potentiel atomique. Il sera alors possible de modifier l'organisation multilatérale pour en faire une force de frappe atomique européenne commune associée à la force de frappe atomique américaine."

M. Birkelbach, président du groupe socialiste du Parlement européen, ne s'est guère montré optimiste au sujet des progrès de l'unification européenne. Pour lui, il s'agit essentiellement de savoir, pour le moment, si l'on parviendra ou non à renforcer politiquement l'Europe en reconnaissant à une représentation populaire démocratique un véritable pouvoir de décision.

M. Birkelbach s'est élevé vigoureusement contre la procédure législative actuellement en vigueur au Conseil de ministres, qui est en opposition flagrante avec les pratiques parlementaires et a de fâcheuses conséquences. La fusion des Exécutifs européens ouvrirait, estime-t-il, des perspectives de progrès, grâce au renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Cependant, il semble que le développement institutionnel des Communautés soit actuellement bloqué par l'attitude de la France et il ne paraît pas exclu que d'autres pays tirent prétexte de l'attitude de de Gaulle pour s'accommoder du statu quo. M. Birkelbach estime qu'il serait primordial de pouvoir faire face à la menace de régression et de dépréciation de ce qui a déjà été réalisé. L'idée de l'unification européenne et les modalités de sa réalisation progressive devraient, pendant cette période de blocage, être sauvegardées et on ne peut tolérer "que les Communautés européennes soient rendues responsables devant l'opinion publique d'erreurs qui ne seraient dues qu'à la carence des gouvernements nationaux en matière de développement des Communautés".

M. Deist constate que les progrès enregistrés dans le développement de la Communauté sont dus avant tout à l'activité politique de la Commission, alors que les retards, les attermolements et parfois, l'immobilisme, sont généralement le fait du Conseil de ministres. "S'il existe quelque part en Europe une volonté politique et un potentiel politique, c'est dans la Commission de la Communauté économique européenne", a-t-il affirmé.

Le veto opposé par de Gaulle au début de 1963 et la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne ont compromis le développement organique de la Communauté. Nous courons le risque que le développement d'une véritable politique communautaire arrive à une stagnation, que les courants commerciaux entre les pays de la Communauté et le reste de l'Europe se déplacent de façon dangereuse et que la coopération au sein de la Communauté atlantique se trouve sérieusement affectée. Mais les chances de développement futur des Communautés se dessinent, malgré tout; nous devons apporter à les saisir, de la volonté politique, notre énergie, notre ténacité et notre confiance en nous-mêmes: c'est à cela que doit tendre, dans l'immédiat, la politique européenne. Ainsi, les pourparlers seront désormais plus fortement soumis à la règle du "donnant donnant". Dans certains domaines, par exemple, les intérêts français sont encore fortement tributaires d'une solution européenne; ces intérêts communs peuvent être mis au service des progrès de la Communauté. Des progrès peuvent également être réalisés dans l'organisation institutionnelle, car certains objectifs immédiats peuvent être atteints sans modification du traité. Enfin, les négociations Kennedy nous offrent une autre grande chance. On peut au moins faire ce qui est possible et nécessaire, ce qui n'est déjà pas mal.

Dans un exposé sur les relations extérieures des Communautés, Mme Strobel a surtout insisté sur l'urgence de la mise au point de solutions communautaires dans le domaine de la politique commerciale extérieure où les progrès n'ont pas encore atteint le même niveau que dans d'autres secteurs, par exemple

Problèmes généraux

dans celui de la politique agricole commune. Si les gouvernements méconnaissent leurs obligations à cet égard, tout futur développement harmonieux des Communautés sera impossible.

(Communiqués de presse et d'information de la S.P.D., 25 et 26 février 1964)

11 - La position des communistes italiens à l'égard de l'Europe

L'"Unità", organe du parti communiste italien, publie un article de M. Alicata sur la position du parti communiste à l'égard des problèmes que pose l'Europe. Après avoir rappelé que M. La Malfa (républicain) avait invité "plus ou moins ouvertement" le parti communiste italien à se départir de sa réserve à l'égard de la doctrine européenne et à prendre position sur l'Europe, étant donné que se livrait en ce moment la bataille pour une Europe démocratique contre les partisans d'une Europe autoritaire, M. Alicata écrit:

"Il faut d'abord réexaminer un vieux problème: "l'Europe" dont parlent et à laquelle se rallient MM. De Marsanich, Martino et Scelba, d'une part, Saragat et La Malfa (et partiellement le parti socialiste), d'autre part, n'est pas - avec ou sans l'Angleterre - l'Europe. C'est l'Europe capitaliste dont la consolidation en un bloc politique unitaire élargirait encore plus le fossé qui la sépare de l'autre Europe, l'Europe socialiste. Cette Europe "démocratique" et "ouverte" (mais "ouverte" uniquement sur les Etats-Unis, le Commonwealth et l'Afrique) - Saragat l'a dit clairement - ne pourrait même pas être neutre: bien plus, il faudrait même en exclure les neutres (la Suisse, l'Autriche, etc.) précisément afin d'empêcher toute transfusion de courants neutralistes dans son organisme.

Nous ajoutons, poursuit M. Alicata, que même dans cette Europe "démocratique" et "ouverte", dans laquelle la France de de Gaulle serait "absorbée" et "contrôlée", la force serait toujours représentée par l'Allemagne fédérale qui, même après Adenauer, demeure une puissance revancharde et l'unique Etat d'Europe qui se refuse à reconnaître ses frontières actuelles. Comment cette Europe pourrait-elle donc agir en tant qu'élément de détente et aider à surmonter les blocs actuels? Dans cette Europe, l'Italie ne serait-elle pas encore plus enchaînée à la politique des blocs, encore plus sollicitée de "mourir pour Berlin" ou pour l'Oder-Neisse, encore plus prise au piège d'une politique néo-colonialiste ou même colonialiste (Chypre le prouve) à l'égard du tiers monde?

D'autre part, le fait que l'Angleterre fasse partie de cette Europe suffirait-il à la rendre "démocratique" et à neutraliser le danger d'une hégémonie gaulliste ou germano-gaulliste? La Malfa a raison lorsqu'il dit qu'une menace autoritaire pèse sur l'Europe. Mais faut-il voir les origines de cette menace dans le seul régime de pouvoir personnel qui existe aujourd'hui en France, ou ne faut-il pas les rechercher bien plus dans le pouvoir économique et politique des grands groupes monopolistiques

qui n'existent pas seulement en France, même si ce n'est qu'en France (et, sous des formes différentes, en Allemagne occidentale) qu'ils ont réussi à ôter tout sens aux institutions de la démocratie représentative traditionnelle?

Reste encore à prouver que l'entrée dans une Europe "démocratique" semblable élargirait les limites de la démocratie italienne et ne les restreindrait pas, au contraire, ultérieurement, comme les a d'ailleurs déjà restreintes (mais c'est une autre question) notre participation au marché commun. Jusqu'à un certain point, la démocratie a la même signification pour La Malfa que pour nous. Mais nous, en tant que représentants de la classe ouvrière, nous ne pouvons pas ne pas dire qu'à l'heure actuelle, la démocratie implique avant tout une réforme des structures capitalistes et une lutte contre les monopoles.

Il y a ensuite un autre problème sur lequel nous reconnaissons que M. Saragat ne s'est pas montré réticent. Si nous voulons l'Europe avec l'Angleterre, a-t-il dit, nous devons savoir que cette Europe ne pourra en aucune façon relâcher ses liens avec les Etats-Unis. C'est pourquoi, oeuvrer en faveur d'une Europe "démocratique" signifie aujourd'hui que, loin de susciter des motifs de friction avec les Etats-Unis, il faut au contraire s'aligner entièrement sur leurs exigences politiques.

Il est bon que les choses soient dites avec tant de clarté. Mais c'est d'elles que découlent nos engagements pour la force atomique multilatérale, en opposition avec la conception gaulliste, notre subordination à toute la politique étrangère des Etats-Unis, même dans ses démarches les plus brutalement et les plus ouvertement impérialistes, comme celles à l'égard de l'Asie et de l'Amérique du Sud. D'où notre "impossibilité" de reconnaître la Chine et de mener à l'égard du tiers monde une politique vraiment démocratique et autonome.

D'où (mais également en raison de notre politique "européenne" vis-à-vis de l'Allemagne fédérale et de la France gaulliste) notre "impossibilité" de préconiser courageusement une politique de désarmement basée sur la dénucléarisation de l'Europe et du monde méditerranéen, une politique attentive à se servir jusqu'au bout des relations d'amitié avec la Pologne et la Yougoslavie, pays particulièrement actifs à cet égard. D'où le caractère de notre politique vis-à-vis de l'Union soviétique et du monde socialiste qui suit comme un pendule les oscillations de la politique américaine, oscillations souvent dictées par des raisons inhérentes à la politique intérieure de ce pays ou par des raisons de stratégie dans des régions du monde (par exemple le Sud-Est asiatique) fort éloignées de nous à bien des égards.

Telles sont quelques-unes, et seulement quelques-unes, des raisons pour lesquelles la classe ouvrière italienne (et les dirigeants du parti socialiste s'y réfèrent également) ne peut se laisser emprisonner dans le dilemme proposé par La Malfa: ou une Europe "autoritaire" ou une Europe "démocratique". Ainsi posé, il est évident que nous ne pourrions le résoudre que dans un sens. Mais s'agit-il d'un vrai dilemme ou d'un faux dilemme?

Problèmes généraux

Une politique extérieure démocratique et pacifique de l'Italie ne peut-elle avoir que ce seul objectif, proposé par Saragat et La Malfa? Et, quoi qu'il en soit, comment concilier le caractère démocratique et pacifique de la politique extérieure qu'ils ont proposée et les questions que nous avons soulevées? Voici un terrain sur lequel, si l'on veut, nous sommes prêts à poursuivre le débat avec un esprit attentif et ouvert".

("L'Unità" du 9 février 1964)

12 - Une conférence sur l'université européenne

M. Archi, recteur de l'Université de Florence, a prononcé à Naples, le 10 février 1964, une conférence sur l'université européenne. Cette manifestation était organisée par la S.I.O.I. (société italienne pour l'organisation internationale).

M. Archi a été le promoteur du colloque qui s'est tenu à Florence du 4 au 6 juillet 1963 et qui a eu une influence considérable sur l'initiative qu'a prise le gouvernement italien d'adopter un projet de loi et de soumettre aux autres gouvernements de la Communauté un projet de convention relative à la création de l'université européenne.

Après avoir fait l'historique de la question choisie pour thème de la conférence, M. Archi s'est ensuite arrêté à l'examen des positions présentées en vue de la création de l'université de Florence. Il a mis en lumière les difficultés qu'a rencontrées de toutes parts le projet d'une université européenne, celle-ci représentant une expérience entièrement nouvelle par rapport aux universités traditionnelles.

Il a passé en revue les différents problèmes que pose la création de cette université en essayant de dissiper les malentendus qu'elle a suscités.

M. Archi a porté un jugement très favorable sur l'oeuvre accomplie par le Parlement européen en faveur de l'université européenne.

L'orateur a formulé le souhait que les milieux académiques les plus réticents à l'égard du projet d'université européenne surmontent leurs préjugés contre une université non-traditionnelle telle que celle de Florence. M. Archi s'est arrêté à la structure souple dont devrait être dotée l'université de Florence et a affirmé en conclusion qu'il était nécessaire de donner à l'Europe, dans le domaine culturel, un instrument d'"intégration" qui s'insère dans le processus général d'unification de l'Europe.

(Notes d'un observateur)

II - RELATIONS EXTERIEURES

Chronologie

- 13-14 février Session à Genève du Conseil des ministres de l'A.E.L.E. au cours de laquelle celui-ci prend position contre les propositions de la C.E.E. concernant les disparités tarifaires.
- 27 février Session du Conseil du mouvement européen à Londres. M. Luns. souhaite un élargissement de la C.E.E.

1 - Une déclaration de M. Marjolin sur les négociations du G.A.T.T.

M. Marjolin, vice-président de la commission du Marché commun, a réaffirmé, le 18 février, à Paris les positions de la C.E.E. en ce qui concerne le "Kennedy round" sur les produits agricoles.

Parlant devant l'assemblée générale de l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales, M. Marjolin a dit que les Six ne pourraient pas consentir de garanties quantitatives aux produits agricoles des pays tiers. Il a rappelé aussi que les Six avaient proposé que la négociation porte sur les niveaux de soutien que chaque pays accorde à son agriculture, et qu'il n'était pas question de modifier cette proposition.

M. Marjolin a toutefois précisé que les Européens devaient demeurer convaincus de la nécessité de maintenir à un haut niveau les courants commerciaux à travers le monde. Il a donné pour gage de cette volonté de ne pas isoler l'Europe le fait que le courant d'importations en provenance des pays tiers s'était largement accru depuis 1958.

L'orateur avait auparavant évoqué les négociations qui avaient permis d'édifier "la grande entreprise européenne qui, après quatre ans d'efforts est au point". Il avait également rendu hommage à la "volonté de fer" de M. Mansholt, et parlé des difficultés qui restent à résoudre au point de vue agricole: secteurs de l'aviculture et des fruits et légumes, régionalisation des prix des céréales et problèmes du passage en organismes stockeurs, enfin unification des prix agricoles.

(Le Monde : 20 février 1964)

2 - L'A.E.L.E. rejette les propositions de la C.E.E. concernant les disparités tarifaires

Au cours de la session du conseil des ministres de l'A.E.L.E. des 13 et 14 février à Genève, la Grande-Bretagne a obtenu que ses partenaires de la zone de libre-échange rejettent la théorie des disparités tarifaires élaborée par la C.E.E. en vue des négociations Kennedy. Le second jour de la conférence, la Finlande, membre associé de l'A.E.L.E., se rallia à l'attitude unanime des membres de l'A.E.L.E., ce qui fut une "surprise plutôt inattendue, mais très bien accueillie" par la délégation britannique conduite par M. Heath, qui déclara aux journalistes : "Nous sommes très satisfaits des résultats de cette session."

Les ministres ont insisté dans leur communiqué sur le fait que la contribution de ceux des pays membres de l'A.E.L.E. (Danemark et Portugal) qui font fortement tributaires de leurs exportations agricoles dépendrait des accords qui seraient conclus en définitive dans le domaine des échanges de produits agricoles. Bien que les membres de l'A.E.L.E. n'aient pas demandé l'application de règles spéciales concernant les disparités tarifaires qui existent entre eux et les autres pays industrialisés, ils se sont parfaitement rendu compte de ce que les disparités soulèvent un problème particulier pour le marché commun et ont apporté "leur entière contribution à la recherche d'une solution acceptable".

Leur objectif essentiel consistait à limiter les arrangements spéciaux afin de conserver toute latitude d'appliquer aussi largement que possible la réduction linéaire des tarifs. Les ministres de l'A.E.L.E. souhaitent que soient exclus des arrangements spéciaux dans les cas où c'est un pays tiers, et non le pays au droit le plus élevé, qui est le principal fournisseur du pays au droit le moins élevé. Autrement, "des pays tiers innocents" en souffriraient. Cela correspond au point de vue suisse, qui considère qu'une disparité n'a de signification commerciale que si le pays au tarif le plus élevé est le fournisseur principal du pays au tarif le moins élevé ; ce principe ne devrait souffrir aucune exception.

Les membres de l'A.E.L.E. ont en outre pris les décisions suivantes :

1) Normes industrielles

Les pays de l'A.E.L.E. n'introduiront pas de nouvelles normes sans consulter les autres membres. Un groupe de travail étudiera les moyens permettant d'harmoniser les normes existantes dans l'A.E.L.E.

2) Le comité consultatif, où sont représentés les syndicats patronaux et ouvriers, examinera toutes les entraves au commerce telles que les normes industrielles, et conseillera le Conseil de l'A.E.L.E. dans son action.

3) Le comité consultatif, qui se réunira à l'avenir régulièrement à Bâle, donnera son avis sur les questions politiques concernant l'A.E.L.E. qui doivent être étudiées par les ministres.

4) Feront l'objet d'une attention particulière les obstacles non tarifaires et non quantitatifs au commerce que les milieux économiques de l'A.E.L.E. signalent avec insistance, par exemple les pratiques commerciales nationales, les règles sanitaires et de sécurité, les subventions à l'exportation, etc. Ces mêmes milieux demandent en outre qu'un accord multilatéral de double taxation soit bientôt conclu dans le cadre de l'A.E.L.E., et l'A.E.L.E. recherchera avec la C.E.E. la possibilité d'étendre aux pays de l'A.E.L.E. la convention relative à un droit européen des brevets d'invention élaborée à Bruxelles.

(" The Times ", "The Financial Times" du 15 février 1964)

3 - M. Luns parle de l'extension de la C.E.E.

Au cours d'une réunion du conseil du Mouvement européen tenue à Londres le 27 février 1964, M. Luns, ministre des affaires étrangères, s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège à la C.E.E. "L'adhésion à la C.E.E. est la seule solution possible. C'était ma conviction en 1961 et c'est toujours ma conviction aujourd'hui. En fin de compte, l'adhésion n'aurait pas pour seul avantage de faciliter la solution des nombreux problèmes purement techniques qui se posent : du point de vue politique, il est essentiel que la Grande-Bretagne et les autres pays démocratiques qui sont en mesure de le faire, deviennent membres du marché commun. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra réaliser les conditions d'un développement équilibré, dont le couronnement sera l'unification de toute l'Europe occidentale".

M. Luns a déclaré qu'il ne pense pas qu'une Communauté de dix pays fonctionnerait avec moins de souplesse qu'une Communauté de six. Il ne pense pas non plus qu'un élargissement de la Communauté doive nécessairement l'alourdir.

M. Luns a rappelé que pendant quinze mois, l'Angleterre a mené à Bruxelles des négociations laborieuses qui ont été interrompues en janvier de l'année dernière "sans qu'aucune justification fondée sur le traité de Rome ait été donnée". Le ministre a poursuivi en ces termes : "Les pourparlers ont démontré que les problèmes qui se posent peuvent être résolus pour autant qu'on ait la volonté politique de les résoudre. En janvier de l'année dernière, on avait trouvé une solution à la plupart des problèmes concernant les relations avec les pays du Commonwealth et l'adaptation de la politique agricole britannique à celle de la C.E.E. J'ajouterai simplement que j'éprouve beaucoup d'admiration pour votre gouvernement qui, en dépit des revers de l'année dernière, a continué à se tourner vers l'Europe dans la mesure où les circonstances le lui permettaient. Pour nous, continentaux, c'est là une preuve supplémentaire que les dimensions géographiques de l'Europe ne peuvent se définir en fonction de l'attitude d'isolationnisme adoptée par certains gouvernements du continent européen à l'égard des lignes de démarcation parlementaires."

Poursuivant son discours, M. Luns a déclaré : "Je tiens à affirmer que le gouvernement néerlandais continuera à pousser à la libéralisation de la politique de la Communauté".

Il a insisté sur le fait que les prochaines négociations Kennedy sur les questions tarifaires posent un problème politique. "Si les pays européens ne se montrent pas disposés à s'engager dans la voie des réductions tarifaires considérables proposées par le gouvernement des Etats-Unis, cela reviendra, en fait, à encourager les tendances isolationnistes que le gouvernement des Etats-Unis tente actuellement de surmonter."

En réalité, nous donnerions alors nous-même dans le travers de cet isolationnisme dont nous avons souvent fait grief à nos amis d'outre-atlantique", a conclu M. Luns.

L'homme d'Etat pense que les pays de la zone européenne de libre échange préféreraient vraisemblablement devenir des membres ordinaires de la C.E.E. et participer à l'élaboration des décisions politiques, plutôt que de s'associer et devoir se conformer à une ligne politique tracée par les membres à part entière. "Seuls les pays qui, comme la Grèce et la Turquie, dont le degré de développement économique est relativement faible, doivent faire face à des problèmes très particuliers, ont intérêt à choisir la formule de l'association".

M. Luns pense que le moment d'envisager une union politique européenne n'est pas encore venu. Les divergences de vues sont encore très grandes, tant au sujet de la base supranationale de cette union qu'en ce qui concerne la position de l'union à l'intérieur de l'O.T.A.N., et par ailleurs, il n'a pas encore été établi de liens satisfaisants entre les Six et l'Angleterre. Il est évident que le renforcement de la communauté d'intérêt économique des Six n'a pas suffi à donner naissance à une communauté d'idées. Jamais depuis la guerre, les divergences de vues n'ont été aussi grandes entre les Six à propos des grands problèmes politiques qu'ils ont à résoudre, alors que leurs économies sont plus que jamais solidaires les unes des autres.

(Handels & Transport Courant, 28 février 1964 ; De Tijd/Maasbode, 28 février 1964)

4 - L'Autriche et la politique agricole européenne

Au cours d'un congrès agricole à Vienne, M. Stürghk, président de la fédération agricole européenne, a affirmé que, plus peut-être que n'importe quel autre secteur de l'économie autrichienne, l'économie agricole et sylvicole autrichienne était dans une large mesure à même d'adopter les règles de jeu de la politique agricole commune de la C.E.E. M. Stürghk a montré à l'aide d'exemples que, pour sa politique agricole, la C.E.E. parlait de conditions analogues, poursuivait les mêmes buts et utilisait pour les atteindre les mêmes moyens que l'agriculture autrichienne; par conséquent, une adaptation de la politique agricole autrichienne à celle de la Communauté ne présenterait pas de difficultés insurmontables.

Ce qui est déterminant pour l'agriculture autrichienne, c'est la question de savoir si elle réussira à contribuer en temps utile à l'établissement, dans la zone d'intégration, de l'équilibre entre la production et la consommation". Si cet équilibre se fait dans la C.E.E. sans la participation de l'agriculture autrichienne, celle-ci sera condamnée à jouer un rôle tout à fait subordonné sur le marché de la Communauté. Sur ce point, l'Autriche ne doit se faire aucune illusion, en dépit des affirmations répétées déclarant que la Communauté économique européenne est ouverte au monde entier. La politique agrico-

Relations extérieures

le de la C.E.E. conduira de plus en plus à un autoapprovisionnement et aura des effets sérieux sur l'agriculture des pays voisins, tant en raison de la réglementation de son commerce extérieur que de son immense rayonnement.

M. Stürgkh prévoit des difficultés pour la sylviculture autrichienne. L'évolution de ces dernières années a montré que, notamment en Union soviétique et en Scandinavie, la production de bois se prête à un degré de mécanisation beaucoup plus poussé que celui que pourront jamais atteindre les régions montagneuses de l'Europe centrale. L'Autriche, unique exportateur important de bois de l'Europe centrale, devra s'attendre à une concurrence très serrée, en dépit de sa situation relativement favorable dans un marché commun européen. Ainsi devra-t-on en arriver, même à l'intérieur de la Communauté, "à une politique sylvicole commune ou tout au moins coordonnée, et préparer les mesures nécessaires afin de préserver l'économie sylvicole de l'Europe centrale d'influences ruineuses comparables à celles d'un dumping".

Ni l'A.E.L.E., ni l'extension du commerce vers l'Est n'offrent, de l'avis de M. Stürgkh, une solution de remplacement à l'inclusion de l'économie autrichienne dans la C.E.E. En raison de la part importante que représente l'économie agricole et sylvicole autrichienne dans le commerce extérieur autrichien, l'évolution future dépend en premier lieu d'un accès assuré à des marchés offrant de larges débouchés, marchés que l'Autriche ne pourra trouver qu'en Europe occidentale.

("Die Industrie", organe de l'association des industriels autrichiens, n° 9 du 28 février 1964)

Chronologie

Politique agricole

- 3-5 février Session des ministres de l'agriculture de la C.E.E. à Bruxelles. Adoption de règlements
- portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers, de la viande bovine et du riz;
 - portant modification des règlements n^o 20, 21, et 22 en ce qui concerne les restitutions à l'occasion d'exportations à destination des autres Etats membres;
 - relatif aux conditions du concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et au règlement financier de ce Fonds;
 - relatif au financement de dépenses d'intervention sur le marché intérieur dans le secteur des céréales.

Politique énergétique

28 février Entretiens de Gaulle/Del Bo

Politique financière

10-11 février Session des ministres des finances de la C.E.E. à Rome. La Commission de la C.E.E. est chargée d'élaborer un projet de réforme fiscale en vue de l'harmonisation des systèmes fiscaux des Etats membres.

1 - Interview du président de la Haute Autorité sur la politique sidérurgique et charbonnière

Le 28 février, M. Del Bo, président de la Haute Autorité a été reçu par le ministre français de l'industrie puis par le président de la République.

Après ces entretiens, M. Del Bo a notamment déclaré à la presse que pour instaurer une politique commune de l'énergie, il faudrait réviser le traité instituant la C.E.C.A. Celui-ci était, en effet, conçu en un temps où la houille restait la grande source d'énergie. Or, elle ne fournit plus aujourd'hui que la moitié de l'énergie consommée. Actuellement, il faut agir progressivement, ne pas laisser se désorganiser le marché commun du charbon. Celui-ci est incompatible avec une politique de subventions anarchiques. Ces subventions sont nécessaires bien que les traités ne les admettent pas. Les gouvernements doivent se mettre d'accord sur une interprétation extensible du traité qui les rende possibles sous forme provisoire, exceptionnelle, et contrôlée par la Communauté.

M. Del Bo a en outre déclaré que le traité de Paris limitait beaucoup trop la compétence de la Communauté pour lui permettre de résoudre les problèmes auxquels elle était confrontée. Ces compétences doivent être étendues en matière de politique commerciale, de politique sociale de sécurité dans les mines etc ...

Enfin M. Del Bo a insisté sur la nécessité de réunir une conférence mondiale de l'acier. La conférence est nécessaire pour définir des règles commerciales, un code de bonne conduite, définir le dumping. Certes, on parle beaucoup du problème, mais dans des enceintes non spécialisées comme l'O.N.U., ou guère habilitées à décider comme l'O.C.D.E. Pour tirer une conclusion pratique sans attendre une très grave crise, cette conférence mondiale est indispensable.

(Le Figaro : 29 février 1964)

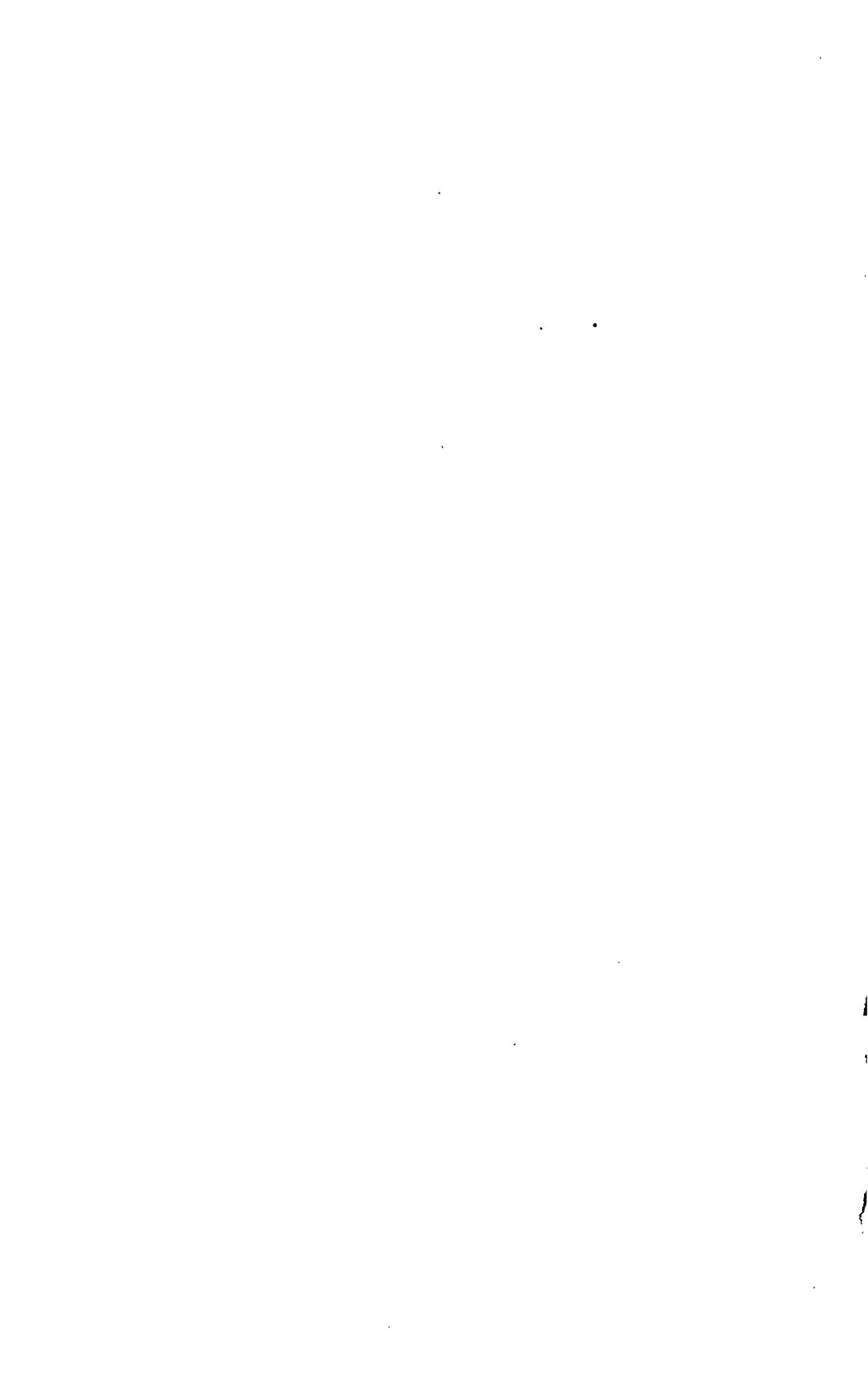
2 - Les agriculteurs français et la politique commune des céréales

Réunis les 18 et 19 février à Paris, les membres des coopératives de céréales ont demandé une transposition à l'échelle européenne de l'organisation française du marché des céréales grâce à la création d'un "Office céréalier communautaire" chargé de proposer au conseil de la C.E.E. ou aux différentes instances compétentes, toutes mesures intéressant la politique céréalière. Cet Office serait responsable de l'exécution des mesures proposées. Sa gestion en serait contrôlée par le Conseil de la Commission exécutive de la C.E.E. et il serait administré

La Politique économique et les secteurs économiques

par un comité central (exactement comme l'Office national interprofessionnel des céréales français) composé de représentants mandatés des producteurs et des coopératives de céréales (ce groupement devant détenir 51% des sièges) et de représentants du commerce céréalier, des industries et coopératives utilisatrices et des consommateurs. Des comités régionaux céréaliers composés à l'image du comité central lui serviraient de relais dans les principales régions du Marché commun.

(Le Monde : 21 février 1964)



DEUXIEME PARTIE

LES PARLEMENTS

Chronologie

I - PARLEMENT EUROPEEN - PARLEMENTS DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES

21/22 février Réunion préparatoire à la Conférence parlementaire d'association (Messine).

II - PARLEMENTS NATIONAUX

Allemagne

Bundesrat

7 février Adoption d'une résolution relative aux projets de règlements de la C.E.E. relatifs

- à l'unification des prix des céréales
- à la fixation des prix des céréales pour la campagne de commercialisation de 1964/1965
- à la modification du règlement relatif au financement de la politique agricole commune.

Adoption d'une résolution sur le projet de règlement de la C.E.E. portant modification des règlements n° 20, 21 et 22 du Conseil en ce qui concerne les restitutions à l'occasion d'exportations à destination des autres Etats membres et d'une résolution relative au projet de règlement de la C.E.E. et de l'Euratom portant modification des coefficients correcteurs des rémunérations et pensions des fonctionnaires.

28 février Avis sur les propositions de directives de la Commission de la C.E.E.

- concernant les problèmes sanitaires dans les échanges de produits à base de viande ;
- concernant des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille ;

Les parlements

- concernant des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches à l'intérieur de la Communauté.

Adoption de résolutions relatives aux propositions de règlements de la C.E.E.

- concernant l'application des normes de qualité aux fruits et légumes ;
- concernant la procédure communautaire au sujet de la défense commerciale de la C.E.E. contre des pratiques anormales de la part des pays tiers.

Bundestag

19 février

Ratification de la convention d'association du 20 juillet 1963 entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés.

Le Bundestag prend acte, en marquant son approbation, d'un projet de décision du Conseil de la C.E.E. sur l'association des pays et territoires d'outre-mer avec la Communauté.

Discussion de questions de politique agricole et prises de position sur le plan Mansholt.

20 février

Adoption d'une loi sur la suppression des restrictions à l'exercice d'activités professionnelles pour les ressortissants et les sociétés des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Italie

6/7 février

Débat sur la politique européenne au sein des commissions pour les affaires étrangères de la "Camera dei Deputati" et du "Senato della Repubblica".

Pays-Bas

12 février

La Seconde Chambre approuve la Convention d'association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés.

I - PARLEMENT EUROPEEN
PARLEMENTS DES ETATS AFRICAINS ASSOCIES ET DE MADAGASCAR

Réunion préparatoire à la Conférence parlementaire d'association

Les 21 et 22 février 1964, des représentants du Parlement européen et un nombre équivalent de représentants des parlements des Etats africains et malgache associés se sont réunis à Messine pour préparer la Conférence parlementaire prévue par l'article 50 de la Convention de Yaoundé.

L'assemblée, présidée à tour de rôle par les présidents Gaëtano Martino (Parlement européen) et Lamine Gueye (Sénégal), a pris des décisions au sujet de la composition de la Conférence et de la Commission paritaire, des modalités de vote et du financement de la première session.

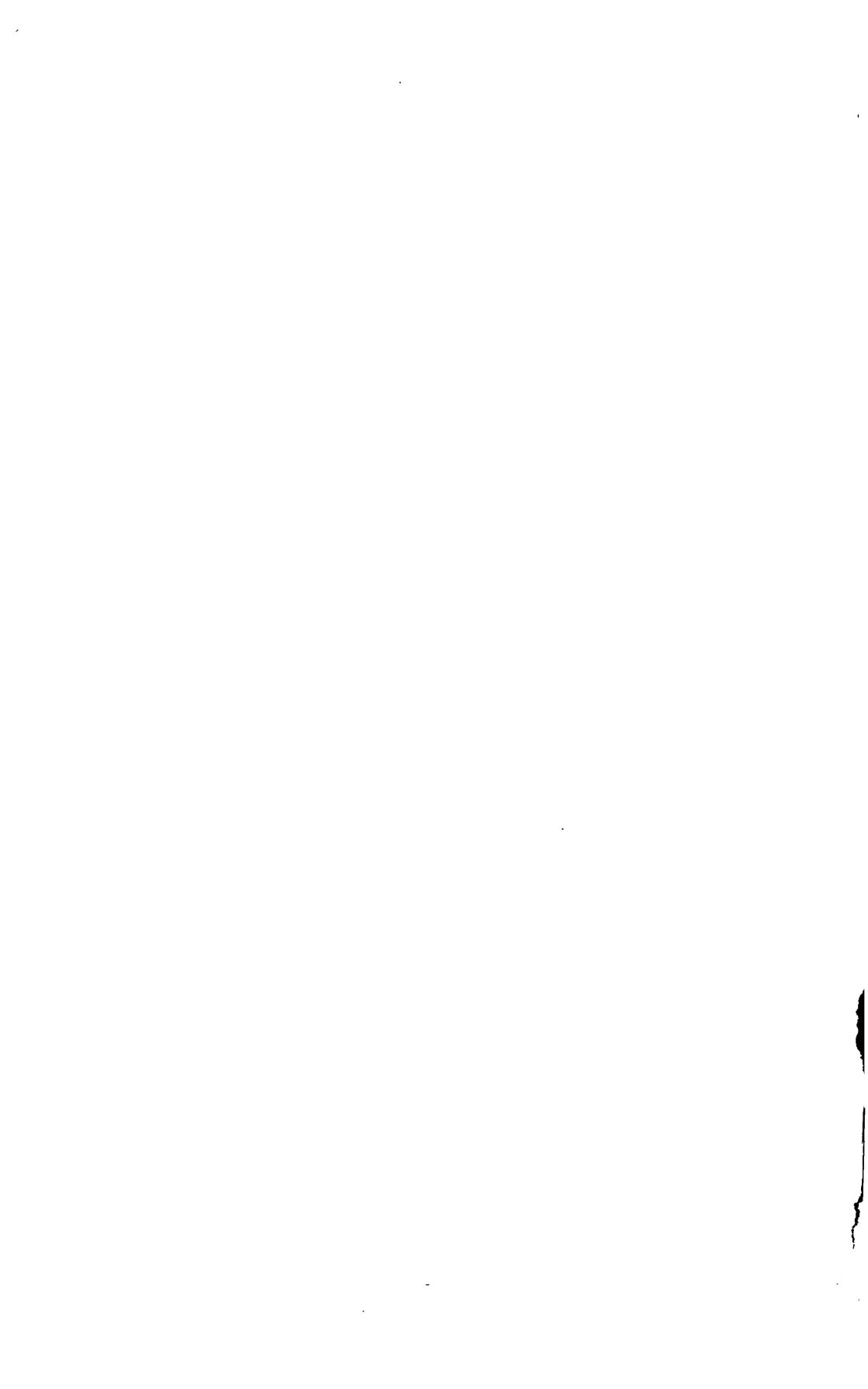
Selon ces décisions, la Conférence se composera de 54 représentants des parlements des Etats associés (à raison de trois par parlement) et d'un nombre équivalent de représentants du Parlement européen. La Conférence se composera donc de 108 membres. Chaque parlement participant fixera la durée du mandat et définira les incompatibilités.

La Conférence désignera chaque année, moitié parmi les membres africains et malgache d'une part, et moitié parmi les membres européens d'autre part, son président et sept vice-présidents. La présidence sera assurée à tour de rôle par un président africain ou malgache et par un président européen.

Les affaires courantes de la Conférence seront expédiées par une "Commission paritaire" qui sera son unique organe permanent. Elle sera composée de 36 parlementaires (à raison d'un par Etat associé et d'un nombre équivalent de membres du Parlement européen) choisis parmi les membres de la Conférence. Le président et les vice-présidents de la Commission seront élus par la Conférence, après désignation des membres de la Commission. Afin d'assurer une direction vraiment paritaire de la Conférence, il a été convenu que lorsque la Conférence serait présidée par un Africain ou par un Malgache, la présidence de la Commission paritaire devait être confiée à un Européen, et inversement. De même, le vice-président de la Commission sera choisi parmi le groupe auquel le président de la Commission n'appartient pas.

Pour le financement de la première session, il a été décidé qu'indépendamment des frais de voyage et des indemnités de séjour, le Parlement de chaque Etat associé contribuera, à raison de 500.000 francs C.F.A., aux frais d'organisation de la session.

Cette première session constitutive de la Conférence parlementaire d'association aura lieu à Dakar du 1er au 10 novembre 1964.



République fédérale d'Allemagne

1 - Le Bundesrat se prononce sur le "Plan Mansholt"

Le 7 février, le Bundesrat a discuté les quatre projets de règlement de la Commission de la C.E.E. connus sous le nom de "Plan Mansholt" (1).

Quatre commissions - la commission agricole, la commission économique, la commission du travail et de la politique sociale ainsi que la commission spéciale du Marché commun et de la Zone de libre échange - avaient présenté à ce propos des propositions de résolution dont le ton différait nettement de l'une à l'autre. Alors que la commission économique et la commission spéciale s'opposaient uniquement à ce que les règlements projetés soient appliqués dès l'année 1964-1965 et les considéraient, au reste, comme une base valable de discussion, la commission agricole insistait pour que le niveau définitif des prix communautaires des céréales n'entre en vigueur qu'à la fin de la période transitoire.

Au moment du vote, le Bundesrat s'est rallié aux recommandations de la commission économique et de la commission spéciale. Dans sa résolution, il a déclaré que "l'unification des prix des céréales dans la Communauté représentait une condition fondamentale de la mise en oeuvre de la politique agricole commune qui est une partie intégrante essentielle de l'union économique et, partant, une des bases de l'unification politique de l'Europe". Il a cependant estimé que la proposition de la Commission relative à la campagne de commercialisation 1964-1965 n'était pas réalisable. Du reste, il a invité le gouvernement fédéral à s'efforcer, lors des négociations au sein du Conseil, de "trouver une solution qui tienne compte aussi bien de la situation de l'agriculture allemande et notamment du lien qui existe entre l'unification des prix des céréales et l'harmonisation des coûts, que des intérêts des consommateurs et ceux du commerce, et des nécessités d'une intégration progressive".

(1) Unification des prix des céréales ; fixation des prix des céréales pour la campagne de commercialisation 1964/65 ; élaboration de plans communautaires d'amélioration du niveau de vie de la population agricole ; dérogation au règlement relatif au financement de la politique agricole commune.

Le Bundesrat a ensuite formulé plusieurs objections de fond. C'est ainsi que le niveau proposé pour le prix des céréales ne tient pas compte des coûts de la production en Allemagne. De ce fait, les objectifs de la loi allemande sur l'agriculture et du traité de la C.E.E., qui sont respectivement de "garantir la participation de l'agriculture au développement progressif de l'économie allemande" et "d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole", sont remis en question. De plus, la somme offerte pour compenser les pertes de revenus (560 millions de DM) ne permet pas, contrairement aux assurances données, d'occulter une compensation intégrale. On ne peut niveler les prix des céréales en abaissant ceux des pays à prix élevés avant d'harmoniser les autres structures des coûts. La proposition de la Commission modifie gravement les rapports actuels entre les prix des différentes sortes de céréales. L'abaissement des prix d'intervention qui en dérivent entraîne pour le producteur une nouvelle diminution des revenus et contribue à détériorer les conditions de concurrence auxquelles doivent faire face les importations en provenance des pays tiers. En outre, la réduction de 202 à 40 du nombre des centres de commercialisation ainsi que la réglementation prévue en ce qui concerne les coûts de transport portent préjudice à l'agriculture allemande. La nouvelle réglementation sur les reports mensuels et l'adaptation des normes de qualité allemandes à celles de ses autres partenaires dans la C.E.E. impliquent une nouvelle réduction des prix allemands à la production. Enfin, à défaut de rapprocher les mesures phytosanitaires, des difficultés risquent de se présenter à l'importation.

Par ailleurs, le Bundesrat a demandé que dans l'exposé des motifs des projets qui relèvent du programme d'action de la Commission en matière de politique sociale dans l'agriculture, il soit clairement précisé que "la discussion de ces projets de règlement ne préjuge en aucune façon la conception générale du programme d'action".

Enfin, le Bundesrat note non sans une certaine inquiétude que les différents projets de la Commission de la C.E.E., et notamment son programme d'action en matière de politique sociale dans l'agriculture ainsi que sa demande de pouvoir fixer des salaires régionaux minima ou arrêter d'autres mesures d'un effet équivalent, sortent du cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le traité de Rome.

(Bundesrat, compte rendu de la séance du 7 février 1964, documents 527/63 (résolution) et 527/1/63 des 7 février et 30 janvier 1964)

2 - Débat agricole au Bundestag et prise de position sur le "Plan Mansholt"

Le 19 février, lors de la discussion du "plan vert 1964" présenté par le gouvernement fédéral, les porte-parole des groupes ont notamment pris position sur le plan Mansholt que les chrétiens et les démocrates en particulier avaient estimé inacceptable. M. Struve, député C.D.U./C.S.U., a insisté sur le fait que son groupe s'opposait à l'alignement des prix des céréales dans la C.E.E. s'il devait s'accompagner d'un abaissement du niveau des prix allemands. Un autre député du C.D.U./C.S.U., M. Ehnes, a déclaré qu'il était dangereux de s'engager sur de nouvelles voies tant que les moyens utilisés jusqu'à présent restaient valables, ce dont le "rapport vert" faisait foi. Il convient avant tout de veiller à ne pas aggraver les disparités existantes par des décisions injustifiées. Aussi faut-il éviter toute nouvelle diminution des prix et s'opposer catégoriquement à l'adoption de la proposition de la Commission de la C.E.E. qui, dans les conditions actuelles, présente une charge insoutenable pour l'agriculture allemande. Ce sont, en particulier, les propositions sur l'organisation du marché européen des produits laitiers que M. Ehnes considère comme fort criticables.

Parlant au nom du F.D.P., M. Ertl a repoussé le plan Mansholt dans sa forme actuelle en faisant valoir que l'harmonisation des prix devait s'effectuer parallèlement dans tous les secteurs et qu'il était parfaitement inutile de fixer des prix communautaires tant que ceux-ci pouvaient être modifiés par des manipulations du taux de change. Il s'agit tout d'abord d'éviter de nouvelles pertes de revenus et de soutenir l'agriculture dans ses efforts de rationalisation et d'amélioration de la productivité.

Invitant le gouvernement fédéral à réorienter sa politique agricole, M. Schmidt-Gellersen, député du S.P.D., lui a reproché de ne pas s'être tenu, lors des négociations de Bruxelles, à des positions qu'il avait pourtant défendues en mainte occasion. Le gouvernement a constamment fait des concessions sans que pour autant des négociations aient été engagées sur l'harmonisation des coûts, sur l'élimination des distorsions de la concurrence ou sur la renonciation par les Etats membres à certaines mesures d'encouragement à l'exportation. La réunion du Conseil du 12 février a anéanti tout espoir de créer des conditions acceptables pour l'agriculture allemande et les pays tiers. La seule possibilité qui reste au Bundestag, c'est d'amener le gouvernement fédéral à adopter une autre tactique à Bruxelles et à tirer parti, avec la dernière énergie et en toute logique, des instruments dont il dispose encore en matière de politique agricole. Si la politique actuelle n'est pas modifiée, l'agriculture allemande risque de le payer cher.

M. Schwarz, ministre fédéral de l'agriculture, a déclaré en conclusion que, d'une manière générale, il s'agissait pour les six partenaires de la C.E.E. de trouver un compromis et d'aboutir à une solution acceptable à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs. Les décisions prises à Bruxelles le 23 décembre ont aussi des aspects positifs ; il n'y a aucune raison de se montrer pessimiste. Le gouvernement fédéral a, bien entendu, donné son avis sur le plan Mansholt. Il a déclaré qu'un alignement progressif ne lui semblait pas réalisable et qu'il préférerait procéder en une seule fois. A aucun moment cependant, on n'a parlé du rythme à adopter ni du niveau définitif des prix. "Nous avons simplement déclaré", a encore ajouté le ministre, "mais alors en termes clairs et formels - et nous étions la seule délégation à le faire - qu'il ne pouvait être question pour nous d'envisager une diminution des prix des céréales en 1964/1965".

A l'issue des débats, le Bundestag a adopté une résolution présentée par les groupes C.D.U./C.S.U. et F.D.P. (la proposition du S.P.D. a été rejetée). Dans cette résolution, il approuve le "plan vert 1964" et exprime notamment l'espoir que, la thèse du maintien du niveau des prix allemands des céréales étant considérée comme acquise, le gouvernement fédéral poursuivra les mesures déjà mises en oeuvre avec succès, afin de ne pas compromettre à nouveau l'amélioration qui commence à se dessiner dans le domaine agricole.

(Bundestag allemand, Débats, séance du 19 février 1964)

3 - Avis du Bundesrat sur différentes propositions de la C.E.E.

Le Bundesrat a pris connaissance le 28 février de différentes propositions, portant pour la plupart sur la politique agricole de la Commission de la C.E.E. et a adopté différentes résolutions à leur sujet.

C'est ainsi qu'il a présenté différents amendements aux projets des directives concernant les problèmes sanitaires dans les échanges de produits à base de viande et les échanges de viandes fraîches de volailles ; il a en outre invité le gouvernement fédéral à intervenir afin qu'il soit tenu compte des exigences sanitaires correspondant à la législation allemande et à n'accepter aucune réglementation pouvant conduire à une diminution de la protection du consommateur.

Pour ce qui est de la proposition de règlement concernant l'application des normes de qualité aux fruits et légumes commercialisés à l'intérieur de l'Etat membre producteur, le Bundesrat a exprimé "des réserves sérieuses quant à la question de savoir si le Conseil de la Communauté est habilité, s'il n'y est expressément autorisé par le traité de la C.E.E., à lier les Etats

membres par un règlement prévoyant des condamnations pénales ou des amendes". Il prie le gouvernement fédéral d'intervenir afin qu'il ne soit en aucun cas fixé un montant minimum pour les amendes et que l'on renonce à énumérer les autorités des Etats membres qui devront exercer, dans le cadre de leur législation nationale, le contrôle prévu par le règlement.

En ce qui concerne le projet de règlement établissant des principes communs et une procédure commune au sujet de la défense commerciale de la C.E.E. contre des pratiques anormales de la part des pays tiers, le Bundesrat a invité le gouvernement fédéral à examiner "si, compte tenu de la situation de politique commerciale actuelle et des prochaines négociations Kennedy au sein du G.A.T.T., la promulgation de ce règlement n'est pas prématurée en ce moment, ne serait-ce que du fait que la formulation générale des dispositions de cette réglementation soulève certaines réserves".

(Bundesrat, rapport sur la séance du 28 février 1964, Imprimés 12/64, 52/64 et 538/63 décision)

Italie

La politique européenne de l'Italie

Les 6 et 7 février, les commissions des affaires étrangères de la Chambre des députés et du Sénat de la République italienne ont procédé à un débat auquel a participé M. Saragat, ministre des affaires étrangères. Celui-ci a souligné que, lors de leurs récents entretiens avec les hommes d'Etat américains, britanniques et allemands, les gouvernants italiens ont eu l'occasion de constater qu'il existait un vaste rapprochement, voire même une identité de vues significative entre Rome, Londres et Washington.

L'Italie, a poursuivi le ministre, est partisan d'une Europe unie, démocratique, intégrée, ouverte au Royaume-Uni et aux pays scandinaves, et liée par des liens étroits aux Etats-Unis d'Amérique. C'est pourquoi le gouvernement italien repoussera toute initiative susceptible de s'écarter de cet objectif ; en revanche, il luttera en faveur de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et de la fusion des exécutifs de la Communauté.

Quant à l'alliance atlantique, M. Saragat a affirmé qu'elle devrait être conçue sous forme d'une communauté à vastes objectifs et qui soit économiquement et politiquement intégrée, conformément aux vues généreuses du président Kennedy. Il s'agit en définitive de transformer l'alliance en un véritable "partnership", ce qui présuppose l'égalité entre l'Europe et les Etats-Unis et, par conséquent, une conception de l'Europe qui lui permette d'atteindre ce pied d'égalité grâce à l'intégration indispensable du Royaume-Uni dans la Communauté européenne.

MM. Malagodi (libéral), Martino (libéral) et Scelba (démocrate-chrétien) sont intervenus dans le débat en déclarant qu'il faudrait accueillir favorablement les propositions européennes du général de Gaulle, même si elles sont dépourvues de tout caractère supranational et rejetées par le Royaume-Uni. Sinon, la vitalité même des Communautés européennes pourrait se trouver compromise.

M. Lombardi (socialiste), a affirmé que la politique européenne adoptée par le gouvernement revêtait une valeur considérable, tant en vue de l'édification d'une Europe démocratique que pour le progrès de la détente entre l'Est et l'Ouest. Il ne faut cependant pas, a-t-il ajouté, accepter sans le moindre esprit critique l'attitude de Washington, ni accorder à l'Allemagne les avantages militaires que le général de Gaulle lui a fait miroiter.

MM. La Malfa (républicain) et Pedini (démocrate-chrétien) ont soutenu qu'il était nécessaire de procéder avec une extrême prudence dans le domaine de l'unité politique de l'Europe et se sont déclarés favorables à une consolidation de la Communauté grâce à l'application des dispositions du traité, dont une, de caractère essentiellement politique, concerne l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Toujours en matière d'élections européennes, le sénateur Battino Vittorelli (socialiste) a souhaité que soit adoptée une initiative italienne réclamant l'ouverture d'un débat approfondi sur l'élection du Parlement des Six au suffrage universel direct. En agissant ainsi, a poursuivi l'orateur, on isolerait la France, au cas où elle n'adhérerait pas à cette initiative et où, comme elle devrait le faire, l'Italie déclarerait qu'elle se réserve entretemps de procéder de son côté à l'élection de ses représentants.

Tout en se déclarant en principe d'accord avec l'exposé du ministre des affaires étrangères, M. D'Andrea (libéral) a souligné que le "partnership" impliquait une égalité tout au moins approximative des forces sur les plans économique et militaire. Quant au Royaume-Uni qui, par le passé, n'a cessé de faire obstacle à l'unité européenne, il importe de prendre acte de sa nouvelle orientation, sans pour autant perdre de vue qu'il est tout aussi difficile de concevoir une Europe sans la France. En substance, a-t-il précisé, il s'agit de mener une politique d'équilibre qui ne provoque de rupture brutale ni avec le Royaume-Uni ni avec la France.

Après avoir réaffirmé son adhésion à la politique européenne et atlantique, le sénateur Ferretti (M.S.I.) a déclaré qu'il était impossible de tenir à l'écart de l'intégration européenne le Royaume-Uni d'une part, l'Espagne et le Portugal de l'autre.

M. Montini (démocrate-chrétien) a notamment insisté sur la nécessité d'harmoniser, dans le cadre de l'unité européenne, les assemblées et les divers organes au sein desquels sont débattus tous les problèmes importants relatifs à la vie de l'Europe, et il a également affirmé qu'il était indispensable, en ce qui concerne la coopération avec les pays en voie de développement, de passer à l'application de principes multilatéraux.

Le sénateur Bolettieri (démocrate-chrétien) a déploré que la politique étrangère du président de Gaulle, qui vise à empêcher une intégration de l'Europe avec le Royaume-Uni, constituât le point faible de l'organisation atlantique.

(Chambre des députés et Sénat de la République : Bulletin des commissions des affaires étrangères des 6 et 7 février 1964).

Pays-Bas

La Seconde Chambre approuve la Convention d'association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache

Les 29 janvier et 12 février 1964, la Seconde Chambre a procédé en séance publique à la discussion du projet de loi relatif à ladite Convention d'association. Elle a adopté ce projet de loi.

Au cours des débats, MM. van der Goes van Naters (socialiste) et Schuijt (démocrate-chrétien) se sont plaints de la lenteur de la procédure suivie. Nous allons nous rendre ridicules aux yeux de nos partenaires africains, a affirmé M. van der Goes van Naters. M. Luns, ministre des affaires étrangères, a répondu que pour l'instant, la procédure n'était terminée qu'en France. Répondant à diverses remarques, le ministre a ajouté que le gouvernement néerlandais était d'avis que le Conseil pouvait très bien conclure lui-même les accords internes relatifs à l'application de la Convention d'association, et qu'il n'était pas nécessaire d'énumérer les six chefs d'Etat dans les accords, mais cette thèse s'est heurtée à des objections de la part des autres intéressés. Ceux-ci estimaient que certaines dispositions, notamment en matière d'assistance financière, ne relevant pas de la compétence du Conseil, c'est-à-dire de la Communauté, les accords devaient être contresignés par les Etats membres. Le ministre partage l'opinion, soutenue par M. Van der Stoel (socialiste), que la quatrième partie du traité n'est plus applicable aux pays qui ont accédé à l'indépendance, mais reste applicable, par exemple, au Surinam et aux Antilles néerlandaises.

M. Westerterp (démocrate-chrétien) s'inquiète de ce qu'en fait, l'application de la Convention échappe à tout contrôle parlementaire. Il craint d'ailleurs de voir s'amenuiser les pouvoirs déjà trop limités du Parlement européen, du fait que la position qui devra être défendue au nom de la Communauté au sein du Conseil d'association sera définie suivant une procédure si complexe qu'il ne sera pratiquement plus possible, après coup, de dire qui en porte la responsabilité. M. Luns a promis de pousser à la mise en oeuvre de l'idée de M. Berkhouwer (libéral) d'inclure dans le rapport annuel du Conseil d'association, un relevé des dépenses, de façon à assurer, fût-ce a posteriori, un certain pouvoir de contrôle aux parlements nationaux et à la conférence parlementaire. Suivant le ministre, le Conseil d'association devra répondre à des questions parlementaires, même si le règlement intérieur ne le prévoit pas expressément.

M. Van der Stoel (socialiste) a souligné que les pays associés comptent dans leur ensemble autant d'habitants que la Nigéria et qu'il faut envisager le problème à l'échelle mondiale et sur une base de non-discrimination. Le ministre n'a pas nié que la Convention d'association porte quelque peu atteinte à ce principe, mais, a-t-il déclaré, le gouvernement continuera à s'employer à l'élimination des préférences. Différents orateurs s'étaient élevés contre le fait que la plus grande partie des travaux adjugés par le Fonds de développement l'ont été à des entreprises françaises. M. Luns a répondu que la France a, en effet, enlevé jusqu'à présent 80 % des adjudications, mais que cela est dû au fait que la France est actuellement le pays le mieux introduit dans les Etats associés. M. Van Rijckevorsel (démocrate-chrétien) a déclaré qu'il voterait contre le projet de loi parce qu'il estime contraires à la tradition démocratique d'un contrôle efficace, les dispositions relatives au financement prévues par la Convention d'association.

En conclusion des débats, la Seconde Chambre a adopté l'amendement de M. Schuijt et d'autres membres, tendant à ce qu'il soit prévu que le rapport annuel du gouvernement aux Etats généraux sur les Communautés européennes portera également sur l'application de la Convention d'association. Le projet de loi approuvant la Convention a ensuite été adopté par la Seconde Chambre.

(Réunion de la commission permanente des affaires étrangères, 19 janvier 1964 ; compte rendu des débats de la Seconde Chambre, session de 1963-1964, 12 février 1964)